

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 octobre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 16 octobre 2018, adressées
au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai le regret de vous informer qu'Israël, Puissance occupante, continue de tuer et de blesser délibérément des civils palestiniens qui vivent sous son occupation militaire, au mépris total de la morale la plus élémentaire, de l'état de droit, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies dans lesquelles il a été exigé maintes et maintes fois qu'il soit mis fin à ces politiques et pratiques illégales.

Depuis ma dernière lettre, les forces de la Puissance occupante ont de nouveau tiré pour tuer et pour blesser des civils palestiniens qui manifestaient pacifiquement contre l'injustice que des décennies de colonisation, de dépossession et d'apartheid et la violence structurelle de l'occupation faisaient subir à leur peuple. Cette prise systématique de civils non armés, y compris d'enfants, pour cible est déplorable et illégale et constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité que la communauté internationale doit combattre en paroles et en actes.

Le 2 octobre 2018, un tireur isolé israélien a tué un Palestinien âgé de 74 ans, Ibrahim Ahmad Nassar al-Arouqi, qui se tenait dans la rue près de sa maison dans le camp de réfugiés de Maghazi.

Le 3 octobre, Ahmed Abu Habil, 15 ans, dont le crâne avait été défoncé par une capsule lacrymogène lancée par un soldat israélien, a succombé à ses blessures.

Le 5 octobre, Faris al-Sirsawi, 12 ans, Hussein al-Raqab, 18 ans, et Mahmoud Akram Samaan, 24 ans, ont été tués par balle par les forces d'occupation israéliennes. Le 7 octobre, un autre enfant, dont l'identité n'a pas encore été établie, a été tué par balle.



Le 12 octobre, les forces israéliennes ont continué leurs tueries, exécutant sept Palestiniens : Ahmed Abdallah Abu Naeem, 17 ans ; Afifi Afifi, 18 ans ; Mohammad Issam Abbas, 21 ans ; Ahmed Ibrahim al-Taweel, 22 ans ; Tamer Iyad Abu Armana, 22 ans ; Abdallah Barham al-Daghma, 25 ans ; Mohammed Abdulhafid Ismail, 29 ans.

Cet étalage de violence barbare, qui a fauché tant d'existences, est odieux et révoltant et ne peut être justifié, expliqué ou toléré par quiconque a le moindre sens de la morale, de la légalité et de la justice. L'emprisonnement abject et les cruautés que la Puissance occupante fait subir à la population civile palestinienne de Gaza doivent cesser. Comme les êtres humains partout ailleurs, les 2 millions de Palestiniens de Gaza doivent être protégés d'une telle terreur.

Aucun enfant ne doit vivre dans un environnement où les enfants sont soumis à la violence, encore moins dans un environnement où des enfants sont régulièrement tués. Cette année, les forces israéliennes et les colons armés ont tué en moyenne un enfant palestinien par semaine, selon l'organisation non gouvernementale internationale Défense for Children International. Cet état de choses est déplorable et moralement inadmissible et doit être condamné.

Depuis que les manifestations ont commencé le 30 mars 2018, au moins 205 Palestiniens, dont 45 enfants, ont été tués par les forces d'occupation, et plus de 20 000 Palestiniens ont été blessés, dont des enfants, des femmes, des personnes âgées et au moins 120 journalistes et 120 secouristes. La majorité des victimes se trouvaient dans la bande de Gaza et, rien que depuis le 2 octobre, cinq secouristes bénévoles et neuf journalistes et professionnels des médias ont été blessés.

En même temps qu'il exerce cette répression et cette violence contre le peuple palestinien, Israël poursuit sa campagne de colonisation dans toute la Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est occupée et aux alentours. Cette politique illégale est maintenue, promulguée et appliquée par les responsables israéliens à tous les échelons de l'administration, tandis que les personnalités politiques israéliennes appellent expressément et agressivement à l'annexion de terres palestiniennes.

Les colons israéliens continuent de semer la terreur chez les civils palestiniens, faisant des morts, des blessés et des dégâts matériels. Le 12 octobre, Aisha Mohammed Rabi, 47 ans, mère de huit enfants, qui était en voiture avec son mari et ses deux filles, a été atteinte à la tête par des pierres lancées par des colons terroristes contre le véhicule et en est morte. Ce fait s'est produit près de points de contrôle et de bases d'occupation illégaux, devant des soldats israéliens qui n'ont pas réagi. Ce meurtre a anéanti la famille de la victime et traumatisé encore plus la communauté tout entière.

Le 14 octobre, un colon israélien a écrasé deux travailleurs palestiniens près du village de Kafr Laqef, dans l'est du district de Qalqiliya, au nord de la Cisjordanie. Les deux victimes, Oqab Raji Abed al-Hafith et Ameer Hayel Raji, ne sont toujours pas remises de leurs blessures.

Ces colons violents vivent dans une culture où l'usage de la terreur, de la déshumanisation et du meurtre est banalisé. Ils sont excités à dessein par l'impunité qu'on leur accorde, par les incitations des responsables politiques israéliens et autres et par la législation de plus en plus raciste d'Israël. Non seulement les colons vivent illégalement sur nos terres, mais en plus ils inondent nos villages de leurs eaux usées, arrachent nos vieux oliviers, tourmentent et effraient nos enfants quand ils vont à l'école et détruisent nos terres agricoles, par haine et par fanatisme, sûrs de leur impunité.

C'est à ceux qui soutiennent le projet de colonisation, qu'ils soient des particuliers, des organisations ou des entreprises, où qu'ils se trouvent, qu'incombe

la responsabilité de mettre fin à ces actes illégaux et à ces crimes. Le régime de colonisation doit être démantelé et Israël doit répondre de ses crimes si on veut sauver les perspectives de paix et donner une chance à la paix.

Nous demandons de nouveau à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'assumer sa responsabilité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'honorer l'obligation juridique qui lui incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies et de ses propres résolutions, de garantir le respect du droit international face à une puissance occupante qui en viole délibérément les normes impératives.

Le peuple palestinien est déterminé à continuer d'user de la non-violence pour revendiquer ses droits, mais nous exhortons la communauté internationale à l'encourager, à lui montrer qu'elle n'est pas sourde à ses appels et à ne pas lui donner le sentiment que la non-violence, le droit international et le système international ne lui seront d'aucun secours dans sa quête de liberté, de justice et d'indépendance.

La présente lettre fait suite aux 648 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 1^{er} octobre 2018 (A/ES-10/797-S/2018/883), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits fondamentaux commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**